

NOVEMBRE 2021

[lesclesdelabanque.com](https://lesclesdelabanque.com)

ÉPARGNER ET  
**INVESTIR**  
**VERT**



## CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR

---

Pour toute information complémentaire,  
nous contacter : [info@lesclesdelabanque.com](mailto:info@lesclesdelabanque.com)

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901  
Directeur de publication : Maya Atig  
Imprimeur : Concept graphique,  
ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis  
Dépôt légal : novembre 2021

# SOMMAIRE

---

Pourquoi investir dans l'épargne verte ?	4
Comment reconnaître un produit vert ?	6
A quoi correspondent les « obligations vertes » ?	8
A quoi correspondent les fonds d'investissement socialement responsable ?	12
Peut-on facilement les identifier ?	14
Comment choisir le produit ?	18
Qu'en est-il de la rentabilité et de la fiscalité des produits d'épargne verts ?	22
Les points clés	25
Les 7 éco-gestes	26

# Introduction

Les banques françaises sont résolument engagées dans la transition énergétique afin de contribuer au développement d'une économie bas carbone, écologique et inclusive. Les établissements bancaires proposent à leurs clients de nombreux produits d'épargne et de placements en faveur de l'environnement et du climat. Votre interlocuteur bancaire saura vous renseigner dans le choix d'un livret d'épargne ou de produits d'investissement spécifiques et adaptés.

# Pourquoi investir dans l'épargne verte ?

Chacun de nous peut **agir en faveur de l'environnement**. De plus en plus de produits d'épargne et de placements prennent désormais en compte les aspects environnementaux. C'est l'occasion de **faire un geste pour la planète**.

# Comment reconnaître un produit vert ?

La plupart des banques proposent **des livrets** ou **des produits de dépôt à terme** dont les sommes sont investies dans des projets en faveur de la protection de l'environnement ou de la lutte contre le réchauffement climatique.

Une partie des capitaux collectés sur les **livrets A** et les **Livrets de Développement Durable et Solidaire (LDDS)** est ainsi destinée au financement des projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique.

Au niveau local, il est même parfois possible de géolocaliser (par une application bancaire) le projet éco-responsable qui va bénéficier des sommes épargnées. C'est l'occasion de soutenir les initiatives des entreprises de votre région.



*Dans les appellations commerciales, les termes « vert », « éco », ou « environnement » sont souvent présents.*

# A quoi correspondent les « obligations vertes » ?

Vous pouvez investir dans des obligations vertes (appelées aussi « obligations environnementales » ou « Green Bonds »). Ce sont **des émissions obligataires** effectuées par une entreprise, une collectivité locale ou une organisation internationale.

Elles sont **destinées à financer précisément des projets ou des activités générant un bénéfice environnemental direct**.

**4 principes** encadrent les obligations vertes pour vous aider à évaluer l'impact environnemental de votre investissement :

- **la justification** dans la documentation **que les fonds recueillis sont destinés à un projet vert** générant un bénéfice environnemental parmi 8 types d'investissements possibles (liés à l'adaptation au changement climatique, au développement des énergies renouvelables ou au développement durable par exemple),

- **l'analyse** notamment du profil environnemental des projets et une estimation de leurs objectifs d'impact environnemental,
- **l'intégrité** des fonds recueillis par les émissions va aux projets verts,
- **l'information** au moins annuelle sur la conduite et sur l'impact environnemental des projets financés.



**CERTAINES DE  
CES OBLIGATIONS  
FONT L'OBJET D'UNE  
CERTIFICATION  
PAR UN ORGANISME  
INDÉPENDANT  
POUR GARANTIR  
AUX INVESTISSEURS  
LE RESPECT  
DE CES RÈGLES.**

# A quoi correspondent les fonds d'investissement socialement responsable ?

Côté épargne, les banques ont aussi développé et commercialisé dans leurs réseaux des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères « Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance » (ESG).

**L'ISR est un placement qui prend en compte des critères de développement durable** pour investir dans des entreprises ou des entités publiques qui y contribuent, quel que soit leur secteur d'activité. **Il concilie ainsi performance économique et impact social et environnemental.**

Un fonds est labellisé ISR quand l'analyse et la sélection de ses investissements prennent en compte des critères dits « extra-financiers », qu'ils soient :

- Environnementaux : respect de la biodiversité par exemple
- Sociaux : droits des salariés
- ou de Gouvernance : distribution de dividendes.

## exemple

S'agissant des critères Environnementaux : ils portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement. L'indicateur le plus fréquemment publié est le volume des émissions de « Gaz à Effet de Serre (GES) ».

# Peut-on facilement les identifier ?

Le **label Greenfin** (anciennement « label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat ») pour le secteur financier a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il permet d'identifier plus facilement les produits d'épargne verts et exclut les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

Il qualifie les actifs détenus via des fonds d'investissement à travers notamment les critères suivants :

- un investissement important des fonds dans les entreprises et projets relevant de la transition énergétique et écologique (8 catégories d'éco-activités sont éligibles),
- l'exclusion totale des activités relevant de l'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles, et de l'ensemble de la filière nucléaire,
- une veille et une gestion actives de tout risque majeur de controverse environnementale, sociale ou de gouvernance,
- un impact positif sur la transition énergétique et écologique grâce à une mesure de l'empreinte environnementale réelle du portefeuille, par des indicateurs d'impacts dans les domaines du changement climatique, de l'eau, des ressources naturelles et de la biodiversité.



à noter

**LE LABEL GREENFIN  
EST ATTRIBUÉ  
AUX FONDS PAR  
DES ORGANISMES  
TIERS INDÉPENDANTS  
(AU NOMBRE DE 3  
EN 2021 : NOVETHIC,  
EY FRANCE ET AFNOR  
CERTIFICATION). PLUS  
DE 30 FONDS SONT  
LABELLISÉS GREENFIN.**

**D'autres labels** permettent d'identifier les fonds à thématique ISR ou encore les produits d'assurance-vie spécifiques que les banques développent et proposent dans leurs réseaux. On peut noter :

- le **label ISR** (janvier 2016) dont les pouvoirs publics sont aussi propriétaires (marque, règlement d'usage, référentiel) pour rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants. Plus d'une centaine de fonds bénéficient de ce label,
- le **label Finansol** (investissements pour des activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale),
- le **label CIES** (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

# Comment choisir le produit ?

Vous pouvez souscrire un placement de type OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières) ou des obligations vertes au moyen :

- d'un **compte-titres ordinaire**,
- d'un **Plan d'Épargne en Actions** (PEA), si le fonds ISR y est éligible,
- d'une **assurance-vie** (chaque contrat doit intégrer au moins un fond ISR),
- d'une **épargne salariale** ou de retraite collective s'il est proposé,
- un **plan épargne retraite**.



*Les indices spécifiques au marché des obligations vertes leur donnent une grande visibilité.*

Comme avec tout produit financier, avant de souscrire, il est important de **prendre en compte le profil risque/rendement** recherché. Il apparaît sur une échelle allant de 1 à 7, qui figure dans le document d'information clé du placement disponible auprès de votre conseiller bancaire.

### Profil de risque et de rendement



Pour approfondir votre connaissance des principes d'investissement d'un gérant d'OPCVM, vous pouvez également **consulter la note détaillée**, le règlement ou les statuts de l'OPCVM et les rapports annuels et publications des gérants du produit.

Concernant les obligations vertes, vous pourrez **tenir compte**, dans votre choix, **des projets** permis par leur investissement et de leurs impacts environnementaux, grâce aux informations supplémentaires fournies.



**PRENEZ CONNAISSANCE  
DES FRAIS COURANTS,  
RÉELLEMENT PRÉLEVÉS  
L'ANNÉE PRÉCÉDENTE,  
ET DU TAUX MAXIMAL  
POUR LES FRAIS  
D'ENTRÉE ET DE SORTIE.**

# Qu'en est-il de la rentabilité et de la fiscalité des produits d'épargne verts ?

**Les résultats financiers de ces fonds** et de certaines de ces obligations **évoluent généralement dans la moyenne des placements** et sont même parfois supérieurs.

La prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans la politique de certaines entreprises peut contribuer à identifier celles qui seront à terme plus performantes : elles réduisent certains coûts, limitent certains risques et renforcent leur image... autant de facteurs qui pourraient avoir un impact favorable sur leur cours de Bourse.



*Certains livrets et certains OPCVM dits de partage prévoient, réciproquement, que les intérêts ou revenus soient partiellement ou totalement versés à des associations sous forme de dons.*



Sur le plan fiscal et comme pour tout OPCVM, les produits et les plus-values réalisées lors des cessions sont imposables dans les mêmes conditions.

Le taux de rémunération des livrets ou dépôts à terme est connu au moment de la souscription.

## LES POINTS CLÉS

# ÉPARGNER ET INVESTIR VERT

- **Épargner vert, c'est donner du sens pour vous et utile pour l'environnement.**
- **Différents produits et supports existent : livrets, dépôts à terme, obligations vertes, assurance-vie...**
- **Au-delà de l'appellation commerciale du produit, les labels permettent de certifier que le produit est en faveur de l'environnement.**
- **Comme pour tout produit financier, il faut veiller au profil risque/rendement.**
- **La rentabilité et la fiscalité des produits verts sont les mêmes que pour les autres produits.**

# LES 7 ÉCO-GESTES

## DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1 Privilégiez la consultation de vos comptes bancaires à distance** (Internet ou smartphone).
- 2 Optez pour les relevés de compte électroniques.**
- 3 N'imprimez que les documents indispensables,** en recto-verso de préférence.
- 4 Ne demandez un ticket** au distributeur automatique **qu'en cas de besoin.**
- 5 Privilégiez les paiements électroniques** (carte, virement...) plutôt que le chèque ou les espèces.
- 6 Conservez vos documents utiles** (contrats, relevés...) **en format électronique** plutôt qu'en papier.
- 7 Privilégiez les échanges par courrier électronique** plutôt que par lettre.

AVEC LES BANQUES FRANÇAISES ENGAGEZ-VOUS DANS  
**LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

RETROUVEZ TOUS  
**LES GUIDES**  
**BANCAIRES POUR**  
**LE CLIMAT SUR**

**[lesclesdelabanque.com](https://lesclesdelabanque.com)**